

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 22/09/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8 (<i>Mr MANDEVILLE arrive en cours de séance</i>)
Absent	0
Votants par procuration	3
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} octobre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Étaient excusés :

Monsieur Patrick CIBOIS
Monsieur Benoit BEAUDOIN
Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Arlette LECACHEUR
Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° :
Objet :

D.22/10.2025
C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Renouvellement de la Convention d'engagements réciproques avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 01.10.2025

Délibération n° : D.22/10.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Renouvellement de la Convention d'engagements réciproques avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

Le Service Civique Solidarité Seniors permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission visant à créer du lien intergénérationnel et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Par délibération n°D.41/12.2022 du 15 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Madame la Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la ville de Lillebonne à signer la convention d'engagements réciproques avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors (AND - SC2S) pour l'accueil de volontaires en service civique.

L'objectif de cette convention est de fixer les modalités d'engagements réciproques des parties dans la mobilisation des jeunes en Service Civique Solidarité Seniors.

Cette convention, d'une durée d'1 an, a fait l'objet d'un renouvellement en 2023 et 2024.

Le renouvellement, validé par délibération n°D.19/07.2024 lors de la séance du Conseil d'Administration du 3 juillet 2024, est arrivé à échéance le 31 juillet 2025

Aussi, afin de poursuivre le partenariat et l'objectif de la convention, il est nécessaire de la renouveler.

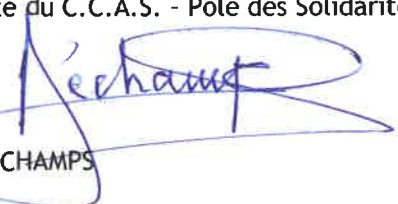
C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d' :

- approuver la nouvelle convention entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'AND-SC2S couvrant la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à la signer ainsi que tous documents s'y afférents

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités



Christine DÉCHAMPS



